

Communauté de Paroisses

Terre de Missions

sous le patronage de Saint Paul



Gries



Kurtzenhouse



Niederschaeffolsheim



Harthouse



Weitbruch

*Vie de notre Communauté de
Paroisses*

Diocèse de Strasbourg

« La communauté de paroisses est un regroupement pastoral formé de plusieurs paroisses qui, tout en gardant leur identité propre, sont appelées à élaborer et mettre en œuvre une pastorale commune ». (cf. Statuts des communautés de paroisses, Diocèse de Strasbourg).

La nécessité de mettre à jour la brochure « Vie de notre Communauté de Paroisses », qui sert de guide pour les fidèles de la communauté de paroisses "Terre de Missions", s'est imposée d'elle-même, l'ancienne édition datant de 2009.

Porté par le Conseil Pastoral (CP) et soutenu par l'Équipe d'Animation Pastorale (EAP), ce projet, comme l'indique l'article des *Statuts des communautés de paroisses*, répond à un double objectif : participer à une pastorale commune et mettre à la disposition des fidèles un outil de travail. Ce projet est arrivé à terme grâce aux efforts de chaque membre de ces deux instances de notre communauté de paroisses que je tiens ici à remercier très chaleureusement. Un remerciement particulier à Philippe Birgel pour la mise en page.

Une communauté de paroisses est un espace vivant et ouvert. Elle a vocation à être dynamique et capable d'ouverture à tous les baptisés et nouveaux venus. Les fidèles des paroisses catholiques de Gries, Kurtzenhouse, Niederschaeffolsheim, Harthouse et Weitbruch trouveront dans ce fascicule non seulement des renseignements mais aussi des informations qui leur permettront de se repérer ou de s'engager au service de l'Église. Les fidèles et les groupes constitués cités dans ce fascicule sont au service de notre communauté de paroisses.

Qui dit service dit aussi temporalité et renouvellement. Chaque baptisé est appelé à s'engager et à servir l'Église. Vous trouverez dans ce fascicule les différentes manières et occasions où l'Église répond aux besoins des hommes et des femmes de ce monde. N'hésitez pas à vous engager à votre tour.

Puisse le Seigneur bénir chacun d'entre nous et nous donner la grâce de le servir avec un cœur sans partage.

Père Justin Kette, sma
Curé

RÔLE ET MISSION DE LA COMMUNAUTE DE PAROISSES

La communauté de paroisses est un regroupement pastoral formé de plusieurs paroisses qui, tout en gardant leur identité propre, sont appelées à élaborer et à mettre en œuvre une pastorale commune. Jésus-Christ en est « la tête » ; il en fait l'unité par son Esprit. Les croyants qui y vivent et s'y rassemblent sont appelés à se nourrir de la Parole de Dieu et de l'Eucharistie et à en témoigner.

Le curé exerce sous l'autorité de l'évêque la charge pastorale de la communauté de paroisses qui lui est confiée. Avec d'autres membres qui participent à l'exercice de sa charge pastorale, il forme une Équipe d'Animation Pastorale. Un conseil pastoral de la communauté de paroisses, représentatif du peuple de Dieu des différentes paroisses concernées, participe à l'élaboration des orientations et des impulsions pour le travail pastoral. La communauté de paroisses est l'espace habituel où la vie de l'Église est appelée à se déployer dans toutes ses dimensions : célébrer le salut, servir la vie des hommes, annoncer l'Évangile.

Dans la communauté de paroisses, ministres ordonnés et laïcs sont appelés à collaborer, chacun selon sa mission, ses compétences, charismes et dons. Les baptisés y sont invités à progresser dans la foi, à prendre des responsabilités au sein de la communauté chrétienne, à veiller à susciter des vocations dont l'Église a besoin : ministères ordonnés, ministères laïcs et vie religieuse. (Cf. Statuts des communautés de paroisses).

HISTORIQUE

Une première ébauche de notre communauté a pris forme en septembre 1997 avec la réunion des paroisses de Weitbruch et Gries/Kurtzenhouse. Mais c'est en septembre 2002 que notre communauté de paroisses est née avec la fusion réalisée entre les paroisses de Weitbruch, Gries, Kurtzenhouse, Niederschaeffolsheim et Harthouse, par la formation d'un conseil pastoral inter-paroissial.

Une première étape importante pour la reconnaissance officielle de notre communauté de paroisses fut l'Appel des membres de l'E.A.P (Equipe d'Animation Pastorale) en l'église Saint Gall de Weitbruch, le dimanche 5 novembre 2006. Notre EAP a vite trouvé ses marques grâce aux deux séances de formation organisées respectivement en avril et en mai 2007 de manière conjointe avec l'équipe de Batzendorf.

Le 16 décembre 2007, en l'église Saint Michel de Niederschaeffolsheim, Monseigneur Jean-Pierre GRALLET a reconnu officiellement notre communauté de paroisses qui a pris comme nom : **Terre de Missions** et comme patron : **Saint Paul**.

Terre de Missions évoque, d'une part, le souvenir des nombreux missionnaires issus de nos villages et d'autre part, la dimension missionnaire de toute l'Église. Nous avons toujours besoin de mieux savoir qui nous sommes, d'où nous venons et où nous allons, en apprenant à mieux connaître Jésus Christ.

Quant à **Saint Paul**, tout le monde sait que c'est le champion des missionnaires pour avoir porté la Bonne Nouvelle dans tout le Sud de l'Europe et jusqu'en Afrique du Nord. Il subit le martyre à Rome vers les années 67.

Chaque communauté de paroisses est confiée à une **Équipe d'Animation Pastorale (EAP)** qui comprend un prêtre nommé par l'évêque, qui exerce les fonctions de curé conformément au Droit de l'Église, cinq à sept membres qui participent à l'exercice de la charge pastorale de la communauté de paroisses confié au curé. Ensemble ils forment l'instance habituelle de gouvernement, de décision et de mise en œuvre. Chaque membre porte plus spécialement le souci d'une dimension de la vie de l'Église :

- célébration et prière,
- solidarité,
- annonce de la Parole de Dieu,
- moyens humains et matériels à se donner pour la mission,
- information et communication...

Le curé porte la charge de l'ensemble et veille à la communion.

L'Équipe d'Animation Pastorale veille à la cohésion et au dynamisme de l'Église qui vit sur le territoire de la communauté de paroisses, pour qu'elle soit fidèle à sa mission: célébrer le Salut, servir la vie des hommes, annoncer l'Évangile. Elle est au service des membres de la communauté de paroisses.

L'Équipe d'Animation Pastorale conduit au quotidien la vie de la communauté de paroisses. Son travail se situe en amont du conseil pastoral. Elle interpelle et lui demande d'évaluer ce qui a été mis en œuvre. Elle se situe aussi en aval du conseil pastoral, elle écoute ce que dit ce dernier et voit comment mettre en œuvre ce qui est suggéré par lui.

La durée du mandat est de 3 ans, renouvelable 2 fois, sauf pour le curé dont la durée du mandat correspond à celle de sa nomination. En cours de mandat, si un membre ne peut plus assurer sa mission, il envoie une lettre de démission au vicaire épiscopal et au curé. Le curé, en accord avec les autres membres de l'équipe d'animation pastorale, propose à l'agrément du vicaire épiscopal un nouveau membre qui achèvera le mandat de celui qu'il remplace.

Après un changement de curé, un bilan du travail en équipe d'animation pastorale sera fait au cours de la 1ère année pastorale avec le responsable ou l'animatrice de la zone pastorale en vue de prévoir les ajustements éventuels à opérer. (cf. statuts des communautés des paroisses).

Père Justin KETTE (curé)	Curé
Père Alain BIKINI MUSINI (prêtre coopérateur)	Prêtre coopérateur
Marie-Jeanne DUREL (Haguenau - Weitbruch)	Liturgie et petite enfance
Marie-Françoise OHLMANN (Niederschaeffolsheim)	Petite enfance
Monique PAILLE (Gries)	Solidarité et familles
Patrick KRAUTH (Harthouse)	Grands jeunes
Jean-Claude GOTTRI (Weitbruch)	Communication et moyens matériels

Le Conseil Pastoral de la Communauté de Paroisses (CP)

Le Conseil Pastoral (CP) de la communauté de paroisses a pour but de favoriser l'action pastorale de cette communauté. Celui-ci assume les tâches suivantes : analyser les besoins, évaluer les actions, participer à l'élaboration du projet pastoral de la communauté de paroisses et aux nouvelles orientations en vue d'une plus grande conformité à l'Évangile.

Les membres du **Conseil Pastoral** éveillent l'attention aux événements, à l'évolution des mentalités et à tout ce qui marque la vie des hommes. Ils discernent ce qui doit être entendu et ce qui peut être chemin d'Évangile.

- Ils accueillent l'expression des attentes et des suggestions et contribuent à l'élaboration d'une pastorale cohérente.
- Ils collaborent avec l'Équipe d'Animation Pastorale pour bâtir un projet pastoral qui met en œuvre la mission de l'Église dans ses grandes fonctions. Ils le traduisent en objectifs, étapes, moyens et évaluation.
- Ils veillent à favoriser la cohésion de la communauté de paroisses.
- Ils rappellent la dimension universelle de l'Église et la dimension internationale de la réalité sociale en proposant des actions de solidarité.
- Ils portent le souci d'un travail œcuménique régulier et d'un lien avec les autres religions.
- Ils sont attentifs à l'information et à la communication dans la communauté de paroisses.

Le Conseil Pastoral invite l'ensemble de la communauté de paroisses à une assemblée par an.

La durée du mandat est de 3 ans, renouvelable 2 fois.

Père Justin KETTE	Curé
Père Alain BIKINI MUSINI	Prêtre coopérateur
Marie-Odile SANDEL Marie-Thérèse WOLFF	Weitbruch
Jérôme KIENTZ Marie-Claire RICHERT Michèle SCHUH	Gries
Philippe BIRGEL Rémy REIF	Kurtzenhouse
Norbert JACOBI Natacha FISCHER Mireille SCHUH	Niederschaeffolsheim

Le Conseil de Fabrique

Les fabriques d'église sont régies par le décret du 30 décembre 1809, complété et modifié à diverses reprises et, en dernier lieu, par le décret du 18 mars 1992.

Elles sont des établissements publics, dotés de la personnalité juridique de droit public, chargés de veiller à l'entretien des édifices cultuels et d'administrer les biens et revenus affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir.

Chaque paroisse est dotée d'un **Conseil de Fabrique** qui est chargé de veiller à l'entretien des édifices cultuels, d'administrer les biens et revenus affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir. Le curé et le maire en sont membres de droit.

Les annexes, qui n'ont pas la personnalité juridique, peuvent être dotées par l'évêque d'un conseil de gestion, chargé, sous contrôle du conseil de fabrique de la paroisse mère, d'assurer les tâches d'administration courantes.

La fabrique est administrée par un conseil et un bureau.

Sont membres de droit du conseil de fabrique le Curé et le Maire de la commune du siège de la paroisse. Les autres membres sont cooptés. Le conseil élit au scrutin secret un président, un secrétaire et un trésorier, qui ne peuvent être pris parmi les membres de droit.

La durée du mandat des conseillers est de 6 ans renouvelables « mais nul ne pourra accomplir plus de trois mandats successifs » (décret du 13 janvier 2001). Le renouvellement se fait par moitié, tous les trois ans, par la sortie des membres dont le mandat de 6 ans est achevé. La durée durant laquelle un conseiller a achevé le mandat d'un conseiller démissionnaire ou décédé n'entre pas dans le compte des mandats. En cas de vacance (démission, décès, départ...) les nouveaux conseillers ne sont élus que pour la durée du mandat de leur prédécesseur qui restait à courir. Il importe qu'il y ait vraiment cooptation de la moitié des conseillers tous les trois ans; d'autre part, pour l'image de la paroisse, il faut éviter de donner une image figée, comme ce serait le cas si le conseil était toujours constitué par les mêmes personnes, voire les mêmes familles (cf. Guide administratif).

Les revenus de la fabrique

Ils sont constitués principalement par :

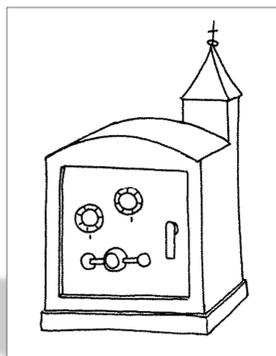
- les quêtes
- le produit des comptes bancaires, des titres de placement, des immeubles
- les casuels (offrandes) que les règlements épiscopaux autorisent les fabriques à percevoir,
- les subventions,
- les dons

Le Conseil de Fabrique

Les charges de la fabrique

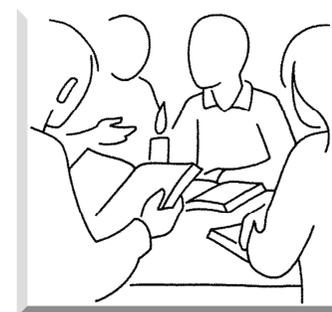
La fabrique a la charge de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la paroisse, notamment :

- les frais nécessaires aux célébrations cultuelles,
- les salaires et charges sociales du personnel employé par la fabrique,
- les travaux d'embellissement, entretien, réparations courantes, grosses réparations et reconstruction de l'église et du presbytère (que ces bâtiments soient la propriété de la fabrique ou de la commune),
- les assurances des biens et des personnes et la couverture des risques de responsabilité civile.



Les membres du Conseil de Fabrique

WEITBRUCH		
Président :	Jean-Claude GOTTRI	03.88.72.31.16
Trésorier :	François DISS	03.88.72.38.73
Secrétaire :	Brigitte STEINMETZ	03.88.72.32.61
Membre :	Geneviève DONIUS	03.88.72.14.58
Membre d'honneur :	Herbert BAUER	03.88.72.34.89
GRIES / KURTZENHOUSE		
Président :	Jacques ECKERT	03.88.72.44.18
Trésorier :	Josée KAEFFER	03.88.72.32.66
Secrétaire :	Rémy REIF	03.88.72.11.49
Membres :	Frédéric KLECK	03.88.07.75.50
	Monique PAILLE	03.88.72.48.79
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM		
Président :	Danielle SCHUSTER	03.88.73.88.22
Trésorier :	Marie-Claire GERARD	03.88.73.86.27
Secrétaire :	Monique WARTZOLFF	03.88.73.87.90
Membres :	Natacha FISCHER	06.19.26.05.97
	Michel GRESS	06.12.81.66.19
Président d'honneur :	René KREUTHER	03.88.73.86.56
HARTHOUSE (conseil de gestion)		
Président :	Astrid OHLMANN	03.88.73.84.05
Trésorier :	Nathalie FERY	03.88.90.78.67
Secrétaire :	Didier LUDWIG	03.88.73.87.45
Membre :	Marie-Claire GERARD	03.88.73.86.27
Membre d'honneur :	Charles KENNEL	03.88.73.84.34



La Mense Curiale

« La fabrique d'église et la mense curiale sont deux établissements ecclésiastiques distincts, ayant chacun la personnalité juridique en tant qu'établissement public du culte » (guide administratif du diocèse 1990, page 1.7.1). A côté de chaque fabrique d'église, établissement public des cultes, existe une mense curiale, second établissement public des cultes. Mais lorsqu'un curé unique a en charge plusieurs paroisses, les différentes menses se trouvent fusionnées en une, tel est le cas des communautés de paroisses. La mense curiale est régie par le décret du 6 novembre 1813, article 1-15.

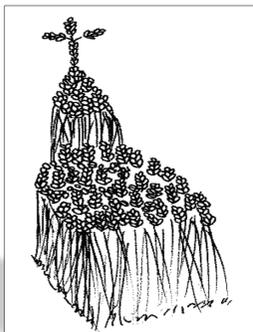
La mense est le destinataire normal des 5 « quêtes curiales » (Noël, Profession de Foi, Assomption, Toussaint, Fête Patronale) ainsi que des quêtes des mariages et enterrements. Il est clair que ces biens sont « à disposition du curé » et ne sont pas sa propriété personnelle (cf. canon 530 : « l'offrande des fidèles doit être confiée au Fond de la paroisse... »). Le curé décide de l'emploi des fonds disponibles de la mense tenue par un trésorier.

Le compte « mense curiale » est alimenté par les ressources suivantes :

- versement des différents conseils de fabrique du secteur ; certaines lignes budgétaires du plan comptable indiquent des dépenses pastorales
- quêtes curiales des paroisses de la communauté de paroisses
- dons, legs...
- intentions de messe
- indemnités de binage reçues (cf. explications p.11)

Les dépenses suivantes sont assurées par la mense :

- répartition des « intentions de messe » ;
- dépenses pastorales (formation, documentation, information, communication, partage, solidarité)
- frais de déplacement des différents agents pastoraux
- participation aux frais du presbytère
- participation aux charges d'une aide au prêtre qui assure un travail au service de la paroisse (accueil, permanence...)
- participation à la zone pastorale selon le financement des zones qui aura été décidé.



L'Equipe Relais

Dans chaque paroisse est mise en place une équipe relais

La mission de l'équipe relais consiste à :

- Faire le lien entre la communauté de paroisses et chacune des paroisses.
- Informer et mettre en lien les personnes,
- Accueillir les personnes qui ont une demande spécifique (baptême, mariage, catéchèse, funérailles...) et les mettre en lien avec les personnes compétentes.

Les membres de l'équipe relais sont des personnes bien insérées dans le quartier et la commune et reconnues par la communauté de paroisses.

Ils sont en lien étroit avec le curé, l'Équipe d'Animation Pastorale, le Conseil Pastoral et toutes les personnes engagées au service de la communauté de paroisses.

PERSONNES RELAIS		
WEITBRUCH	Jean-Claude GOTTRI	03.88.72.31.16
GRIES	Jacques ECKERT	03.88.72.44.18
KURTZENHOUSE	Georges WERLE	06.44.00.80.93
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Danielle SCHUSTER	03.88.73.88.22
HARTHOUSE	Astrid OHLMANN	03.88.73.84.05

ORGANISTES / CHORALE		
WEITBRUCH	Bénédicte JUNG	06.32.07.25.48
GRIES	Gaby FOELLER	03.88.72.39.39
	Agnès GUILLAUME	03.88.09.96.23
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Jean-Michel ZITVOGEL	03.88.73.88.26
HARTHOUSE	Charles KENNEL	03.88.73.84.34

SACRISTAINS		
WEITBRUCH	Herbert BAUER	03.88.72.34.89
GRIES	Frédéric KLECK	03.88.07.75.50
	Jérôme KIENTZ	07.86.26.05.93
KURTZENHOUSE	Georges WERLE	06.44.00.80.93
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Gilbert SPITZER	03.88.73.80.19
HARTHOUSE	Astrid OHLMANN	03.88.73.84.05

VISITEURS DE MALADES		
WEITBRUCH	Jean WITT	03.88.72.30.12
GRIES / KURTZENHOUSE	Josée KAEFFER	03.88.72.32.66
	Monique PAILLE	03.88.72.48.79
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Jeannine LAUTH	03.88.73.89.99
	Marie-Françoise OHLMANN	03.88.73.86.68
HARTHOUSE	Richard KRAEMER	03.88.73.84.18

RESPONSABLES LECTEURS		
WEITBRUCH	Agnès FUCHS	03.88.72.34.43
GRIES	Frédéric KLECK	03.88.07.75.50
KURTZENHOUSE	Georges WERLE	06.44.00.80.93
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Monique WARTZOLFF	03.88.73.87.90
HARTHOUSE	Astrid OHLMANN	03.88.73.84.05

RESPONSABLES SERVANTS DE MESSE		
WEITBRUCH	Voir Mr le curé	
GRIES	Frédéric KLECK	03.88.07.75.50
KURTZENHOUSE	Georges WERLE	06.44.00.80.93
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Marie-Claire GERARD	03.88.73.86.27
HARTHOUSE	Nathalie FERY	03.88.90.78.67

NETTOYAGE DE L'ÉGLISE		
WEITBRUCH	Lucie BAUER	03.88.72.34.89
GRIES	Antoinette SCHAUINGER	03.88.72.40.20
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Nicole MEYER	
	Marie-Rose PAULUS	
	Maria SPITZER	
	Christiane VERMONT	03.88.73.83.76
HARTHOUSE	Astrid OHLMANN	03.88.73.84.05

FLEURISTES		
WEITBRUCH	Lucie BAUER	03.88.72.34.89
GRIES	Antoinette SCHAUINGER	03.88.72.40.20
KURTZENHOUSE	Berthe BOTTI	03.88.72.45.08
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Monique WARTZOLFF	03.88.73.87.90
HARTHOUSE	Astrid OHLMANN	03.88.73.84.05

CATECHISTES SCOLAIRES		
WEITBRUCH	Danielle SCHUSTER	03.88.73.88.22
GRIES	Joëlle HERT	03.88.96.99.15
KURTZENHOUSE	Danielle SCHUSTER	03.88.73.88.22
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Danielle SCHUSTER	03.88.73.88.22
HARTHOUSE	Marie-Claire GERARD	03.88.73.86.27

REFERENTS EQUIPE FUNERAILLES		
WEITBRUCH	Agnès FUCHS	03.88.72.34.43
	Jean-Claude GOTTRI	03.88.72.31.16
GRIES / KURTZENHOUSE	Jacques ECKERT	03.88.72.44.18
	Josée KAEFFER	03.88.72.32.66
	Georges WERLE	06.44.00.80.93
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Danielle SCHUSTER	03.88.73.88.22
	Marie-Françoise OHLMANN	03.88.73.86.68
HARTHOUSE	Astrid OHLMANN	03.88.73.84.05
	Richard KRAEMER	03.88.73.84.18

Messe dominicale et offrandes pour des intentions particulières

Bien des fidèles demandent aux prêtres de célébrer la messe à leurs intentions le dimanche parce qu'ils sont à la messe ce jour-là. Or le prêtre peut être tenu à la messe pro populo [pour le peuple] en raison de sa charge. Dans ce cas, on peut intégrer des intentions particulières dans la prière commune du dimanche à condition que chaque messe soit effectivement célébrée par la suite pour ces intentions, par le célébrant du dimanche ou par un autre prêtre.

En agissant ainsi :

- une messe est célébrée pour chaque intention reçue ;
- la communauté paroissiale est associée à la prière pour les intentions particulières de ses membres.

Pour éviter toute équivoque, cela suppose que les personnes qui demandent une intention de messe soient informées : il sera fait mention de l'intention le dimanche et la messe sera célébrée un autre jour.

Tarifs des offrandes au 1^{er} janvier 2016

Par décision de Mgr l'Archevêque et en lien avec la pratique des diocèses de France, de nouvelles propositions d'offrandes à l'occasion des messes, mariages et funérailles entrent en vigueur au 1er janvier 2016 :

Messe publiée	17.00€
Part du célébrant	10.00€
Part de la paroisse	7.00€

Mariage & enterrement	110.00€
Part du célébrant	10.00€
Part de la paroisse	50.00€
Part de l'organiste	30.00€
Part de l'Archevêché	20.00€

Neuvaine	160.00€
Trentain	525.00€

Cette offrande ne peut être augmentée, que la messe soit célébrée le dimanche ou en semaine, qu'il y ait ou non une chorale et un organiste. Sinon cette pratique s'apparenterait au « commerce et au trafic » dont parle le canon 947 du Code de droit canonique.

Lorsque de multiples intentions sont publiées un dimanche (= binage), autant de messes doivent être ensuite célébrées.

DEMANDE DE MESSE

Pour les demandes de messe, vous pouvez vous adresser aux personnes relais de chaque village ou bien appeler au presbytère de Weitbruch.

Tél : 03 88 72 36 32

Voici les coordonnées des personnes relais à contacter

WEITBRUCH	Jean-Claude GOTTRI	03.88.72.31.16
GRIES	Jacques ECKERT	03.88.72.44.18
	Frédéric KLECK	03.88.07.75.50
KURTZENHOUSE	Georges WERLE	06.44.00.80.93
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Monique WARTZOLFF	03.88.73.87.90
	Danielle SCHUSTER	03.88.73.88.22
HARTHOUSE	Astrid OHLMANN	03.88.73.84.05



LA CHORALE SAINTE CECILE

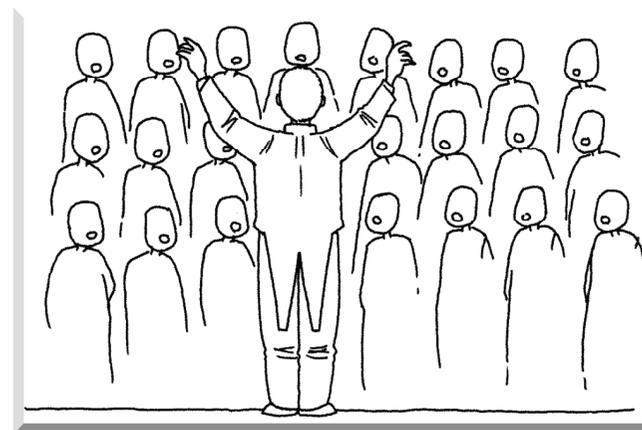
La chorale est un groupe organisé de fidèles dont le rôle est de donner aux célébrations, grâce à la musique vocale et instrumentale, un caractère plus priant, plus recueilli, plus festif et plus joyeux.

Sont chorales liturgiques toutes les formations à voix égales ou à voix mixtes, des groupes d'enfants ou de jeunes ou tout autre groupe vocal qui assurent régulièrement l'animation musicale d'un office liturgique.

La chorale, en raison de sa fonction liturgique, se place sous l'autorité du curé. Les chorales de nos paroisses sont affiliées à l'Union Sainte Cécile dont le siège est à l'Archevêché de Strasbourg.

Nos chorales se réunissent régulièrement pour les répétitions en vue des différentes fêtes paroissiales et ponctuellement pour des répétitions communes afin de préparer les célébrations inter-paroissiales. Son répertoire est varié. Il est inspiré des publications de l'Union Ste Cécile.

Toute personne souhaitant chanter peut s'adresser aux chefs de chœur dont les coordonnées sont énoncées page 9.



LE BAPTÊME

Le Seigneur lui-même affirme que le baptême est nécessaire pour le Salut (Jn 3, 5). Aussi a-t-il commandé à ses disciples d'annoncer l'Évangile et de baptiser toutes les nations (Mt 28, 19-20). Le baptême est le fondement de toute la vie chrétienne et la porte qui ouvre l'accès aux autres sacrements. Tout être humain non encore baptisé est capable de recevoir le baptême, enfant comme adulte. Il ne faudrait donc pas priver les enfants de recevoir la grâce inestimable de devenir enfant de Dieu par le baptême.



LE PREMIER PARDON ET LA PREMIERE COMMUNION

1. Premier Pardon : Sacrement de la réconciliation

Pour les enfants, il est parfois difficile de faire la paix et de se réconcilier avec les autres. Mais tout amour et tout pardon viennent de Dieu qui nous aime.

L'année précédant la première communion est consacrée à la préparation du sacrement de la réconciliation.

La première confession est une démarche personnelle de l'enfant et a lieu au cours d'une célébration que l'on appelle fête du Premier Pardon.



2. Première Communion : Sacrement de l'eucharistie

La première communion se déroule l'année qui suit la fête du premier pardon. C'est recevoir pour la première fois le sacrement de l'eucharistie.

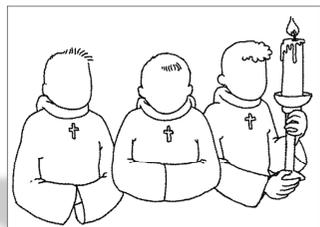
Les enfants partagent ensemble le Pain de Vie autour de la table du Seigneur.

Ils prennent conscience que Jésus est tout proche d'eux et les aide à être meilleurs.



LA PROFESSION DE FOI

La profession de Foi n'est pas un sacrement de l'Église, même si elle est un moment important, un temps fort. Par elle, le jeune s'engage devant la communauté et devant Dieu. Elle constitue une étape de la vie chrétienne sur la route qui mène au sacrement de la Confirmation. Ce temps est accordé à chaque jeune pour approfondir sa foi afin de mieux vivre en communauté.



LA CONFIRMATION

La confirmation accomplit le don du baptême. C'est le sacrement qui donne l'Esprit Saint pour nous enraciner plus profondément dans notre vie d'enfant de Dieu, nous unir plus fermement au Christ, rendre plus solide notre lien à l'Église, nous associer davantage à sa mission et nous aider à rendre témoignage de la foi chrétienne par nos paroles et nos actes.



LE SACREMENT DU MARIAGE

Dans la foi chrétienne, le sacrement du mariage correspond au sacrement de l'Alliance. De la même façon que Dieu fait alliance avec son Église, c'est-à-dire avec son peuple, l'homme et la femme font « alliance », et échangent leur consentement pour ne former plus qu'un, jusqu'à ce que la mort les sépare. Les fiancés rencontrent d'abord le prêtre puis suivent la préparation au mariage mise en place dans la communauté de paroisses.



L'ONCTION DES MALADES

« "L'extrême-onction", qu'on peut appeler aussi et mieux l'Onction des malades n'est pas seulement le sacrement de ceux qui se trouvent à la dernière extrémité. Aussi, le temps opportun pour le recevoir est déjà certainement arrivé lorsque le fidèle commence à être en danger de mort par suite d'affaiblissement physique ou de vieillesse. »- (Sacrosanctum Concilium, n. 73).

L'onction des malades est un sacrement, un don particulier de l'Esprit Saint qui aide à envisager l'épreuve de la maladie, de la souffrance et de la mort plus sereinement. Dans ce sacrement, on demande le réconfort, la paix et le courage (Jc 5,13-15). Le sacrement des malades peut être reçu par toute personne malade, et toute personne au seuil d'une opération importante. En cas d'aggravation de la maladie, il peut être réitéré. Seul le prêtre peut administrer l'onction des malades. La tradition de l'Église rapproche l'onction des malades de la communion au Corps du Christ donné comme viatique : « À ceux qui vont quitter cette vie, l'Église offre, en plus de l'Onction des malades, l'Eucharistie comme viatique » (Catéchisme de l'Église catholique, n.1524).

La célébration de l'onction des malades est généralement précédée du sacrement du pardon (la confession). Elle comprend l'imposition des mains et la prière sur les malades. Dans notre communauté de paroisses, une célébration de l'onction des malades est organisée à l'attention des malades, des personnes âgées et de tous ceux qui veulent implorer secours et réconfort de Dieu. Et pour chaque personne malade, la famille peut solliciter le prêtre à tout moment pour recevoir l'onction des malades.

L'enseignement religieux à l'école

L'enseignement religieux à l'école est assuré par des « Intervenants De Religion » (IDR) qui chaque semaine s'adressent à des élèves de toutes les classes primaires dans le cadre de l'heure de religion inscrite dans l'emploi du temps, par les services académiques. Le cours de religion qui n'est ni catéchèse, ni première annonce, cherche à développer la culture religieuse et humaniste, à participer à la construction des compétences civiques et sociales, à valoriser l'autonomie et l'initiative et donc à former l'enfant à l'intériorité et la construction de ses convictions. Les cours sont dispensés par des IDR titulaires du CAPER (Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Religieux) et formés par les services compétents et ayant reçu l'agrément des autorités académiques.

La pastorale des enfants et des jeunes

« Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas. » (Mc 10, 14).

Cette phrase très claire et sympathique de Jésus nous invite à donner une place importante aux enfants dans nos églises. Ne sommes-nous pas les enfants bien-aimés de Dieu le Père ? Ne cherchons-nous pas, nous aussi, à nous approcher de Dieu par Jésus ?

La pastorale des enfants et des jeunes recouvre tous les domaines de la vie de l'Église : la catéchèse, la messe et différentes célébrations pour enfants, l'enseignement religieux à l'école, les sorties et pèlerinages, le temps de bricolage pour enfants, les différents projets de solidarité qui permettent aux enfants de participer à une action de solidarité et de découvrir des associations caritatives... Pour ce faire, le rôle des parents est primordial pour accompagner les enfants et leur permettre de s'épanouir comme enfants bien-aimés de Dieu. L'Église a besoin de vous, pour devenir parents-caté et porter avec l'EAP le souci des enfants et des jeunes dans nos paroisses. Nous comptons donc sur tous les parents pour « laisser les enfants venir à Jésus ».

Les assemblées de la Parole

« Le dimanche matin étant prioritairement réservé à l'eucharistie, c'est dans les cas suivants que pourra être faite une célébration de la Parole de Dieu :

- éloignement manifeste du lieu de l'eucharistie
- impossibilité de déplacement des participants (personnes âgées, malades, matinée ou week-end de jeunes...)
- absence exceptionnelle du prêtre (empêchement inattendu ou congé)

La communion pourra être donnée, mais pas de façon systématique, afin d'encourager les fidèles à participer habituellement à l'eucharistie.

Le déroulement d'une assemblée de la Parole doit exprimer le rassemblement de la communauté autour du Christ, Parole de Dieu. Cette Parole de Dieu sera proclamée, commentée, méditée, partagée, priée, chantée... » (Lettre mandement de l'Archevêque, octobre 2015).

Suite à cette décision de notre Archevêque, notre communauté de paroisses va porter un projet allant dans le sens de promouvoir les assemblées de la Parole, c'est-à-dire le rassemblement des fidèles autour de la Parole de Dieu, sans qu'il n'y ait de prêtre.

L'œcuménisme

Le Christ Jésus voulait son Église Une (Jn 17, 11, 21). Malheureusement les aléas de l'histoire, fondés sur des considérations trop souvent politiques, ont contrarié ce dessein.

Le résultat, c'est maintenant la division des chrétiens et une multiplicité de dénominations. Cependant, par la grâce de l'Esprit Saint, les initiatives en vue de refaire l'unité de l'Église ne manquent pas. Voilà le but que s'est assigné le mouvement œcuménique : œuvrer à l'unité des chrétiens. Ce projet est louable. Mais le chemin qui mène à l'unité effective est encore parsemé de quelques préjugés qu'il nous faudrait dépasser. Seule la connaissance mutuelle dans le respect des traditions issues de chaque église particulière et une franche collaboration favoriseront le rapprochement que nous portons chaque année de manière spéciale dans nos prières à l'occasion de la semaine de l'unité des chrétiens.



Les malades

Le Service Évangélique des Malades (SEM) est une présence d'Église auprès des personnes âgées, isolées, malades ou handicapées, à domicile ou en institutions. Ce sont des personnes : prêtre, diacre ou visiteur de malades, qui sont soucieuses de répondre à l'appel du Christ : « J'étais malade et vous m'avez visité ».

La mission du visiteur de malades est une mission de rencontre, de partage fraternel auprès des personnes visitées au nom du Christ et de l'Église pour rompre l'isolement et faire le lien avec la communauté de paroisses « Terre de Missions ».

Toute personne qui souhaite être visitée à la maison ou en maison de retraite est invitée à se faire connaître en prenant contact avec le curé ou les visiteurs de malades. Le sacrement des malades est un sacrement que toute personne à sa demande, peut recevoir une ou plusieurs fois dans sa vie.



Les Funérailles

La célébration des funérailles à l'église a pour but de rendre honneur au défunt et de prier pour lui. Elle exprime la dignité de la personne humaine au moment de sa mort et l'amour que le Christ manifeste aux hommes dans les moments les plus difficiles de leur vie. Les funérailles chrétiennes favorisent le rassemblement de la famille et des amis du défunt. Elles sont parfois source de retrouvailles et même de réconciliations. Elles aident les uns et les autres à amorcer le deuil dans l'espérance.

Notre communauté de paroisses dispose d'une **Équipe Funérailles** qui aide à préparer la célébration des funérailles et qui peut aussi accompagner les familles éprouvées. Devant la mort d'un être cher, nous éprouvons un choc émotionnel et nous sommes désespérés, ne sachant comment nous y prendre. Préparer les funérailles qui doivent avoir lieu à l'église, n'est pas une tâche ordinaire : contacter un prêtre, trouver une chorale, choisir les chants et les lectures bibliques, composer les prières pour le défunt, sont des démarches difficiles pour les familles en deuil.

Une des missions de l'Église est d'être proche de ses membres afin de partager leurs douleurs et leurs peines. Sur notre communauté de paroisses, nous voulons rendre plus concrète cette mission de l'Église à travers l'Équipe Funérailles. Cette équipe se compose du curé et des personnes bénévoles de nos paroisses qui ont accepté de porter ce souci de l'Église de compatir avec les familles en deuil.

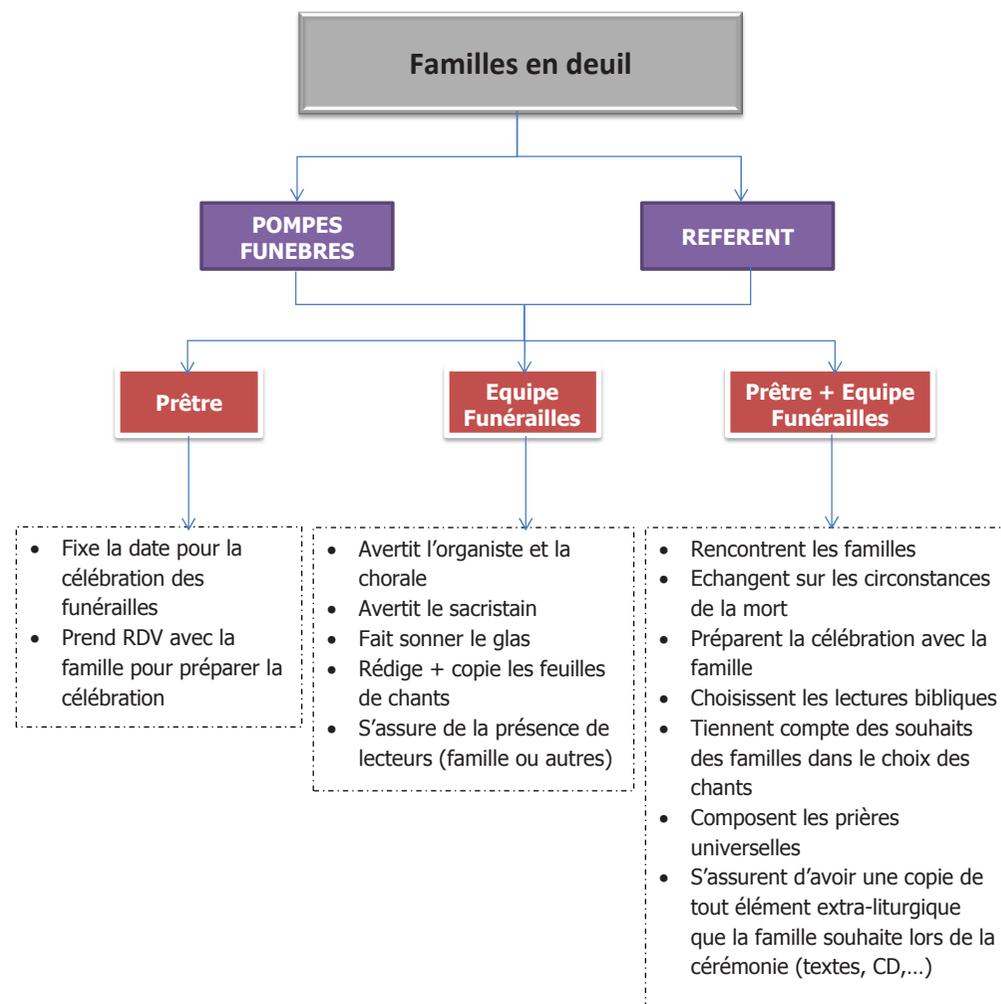
La démarche à faire en cas de décès

En cas de décès de votre proche, il vous suffit de contacter un membre référent de l'Équipe Funérailles (cf p.10) de votre paroisse / village et une équipe vous rencontrera pour préparer la célébration des funérailles.

Que vous propose l'Équipe Funérailles ?

- Une rencontre pour préparer la célébration des funérailles de votre proche.
- Une veillée de prière, avant les funérailles, si vous le souhaitez.
- L'éventualité de conduire la célébration des funérailles (cf Lettre mandement de l'Archevêque, octobre 2015). Notre communauté de paroisses doit s'ouvrir à cette évolution.

Démarches en cas de décès



NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'emménager sur notre communauté de paroisses, vous avez besoin des services de la paroisse du lieu de votre résidence.... N'hésitez pas à prendre contact avec le prêtre ou les personnes relais (voir p.9). Nous serons heureux de vous accueillir dans votre nouvelle paroisse.

Heures de permanence du presbytère de la communauté de paroisses (à Weitbruch) :

Une personne-relais est à votre écoute :

le **Mercredi** de **9h30 à 11h30**

tél : 03.88.72.36.32

Pour toute demande pastorale, vous pouvez également contacter le curé au même numéro.

LE LIEN

LE LIEN est le bulletin d'information de la communauté de paroisses « Terre de Missions », en parution mensuelle, distribué par des bénévoles à l'ensemble des foyers catholiques. Il informe de la vie de notre communauté de paroisses (calendrier des messes, activités du mois, communications diverses...).

Les personnes qui ne reçoivent pas *le Lien* et qui souhaitent le recevoir, peuvent en faire la demande auprès des personnes relais ou au presbytère.

Il est également consultable sur les sites internet des communes de Gries, Niederschaeffolsheim et Weitbruch.

Messe Inter-Paroissiale

Le calendrier des messes est proposé chaque mois dans le bulletin « Le Lien ». Dans le calendrier annuel des activités de l'année, l'EAP indique les différentes messes inter-paroissiales qui tiennent compte du roulement des fêtes, des sacrements et temps forts de l'Église. La messe inter-paroissiale est une messe unique pour toutes les paroisses.

L'objectif est de se retrouver en communauté pour célébrer. Les fidèles sont encouragés à se déplacer pour ces messes inter-paroissiales et montrer ainsi leur volonté de faire Église, non pas tout seul, mais avec les autres.

Chacun peut s'engager au service de l'Église. Il existe divers organes et groupes constitués dans chacune de nos églises et sur notre communauté de paroisses. Nous avons certains fidèles qui sont dans :

- l'Équipe d'Animation Pastorale (EAP)
- le Conseil Pastoral (CP)
- le Conseil de Fabrique
- la chorale
- l'équipe de préparation au mariage
- l'équipe funérailles
- le nettoyage de l'église

Et il y a d'autres fidèles qui s'engagent à servir l'Église comme :

- organiste
- sacristain
- fleuriste
- catéchiste
- visiteur des malades
- lecteur
- servent de messe
- diacre
- prêtre
- ...

Et vous, comment souhaitez-vous servir l'Église ? L'Église a besoin de vous. N'hésitez pas à vous engager pour la servir.



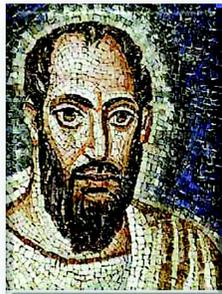
PRIÈRE À SAINT PAUL

Saint Paul, apôtre du Christ,
Toi qui t'es laissé approcher, transformer, convertir,
Toi qui as osé annoncer l'Évangile,
Toi qui as été jusqu'au bout de ton amour pour le Christ,
Prie pour nous.

Que notre foi soit profonde
Que notre espérance soit toujours présente
Que notre amour pour le Christ grandisse
Pour que nous puissions dire comme toi
« Ce n'est plus moi mais le Christ qui vit en moi »

Aide-nous
A devenir des apôtres
A nous mettre au service de l'Église et de nos frères
A être témoins de ta lumière partout dans le monde.

Apprends-nous à dire avec toi :
« Gloire et louange à Dieu Notre Père
Dans l'Église et dans le Christ
Pour tous les âges et tous les siècles »
Amen



St Jacques

Gries



St Michel

Niederschaeffolsheim
Kurtzenhouse



St Wendelin



Harthouse



St Gall

Weitbruch

Communauté de Paroisses TERRE de MISSIONS

Presbytère catholique : 102, rue Principale 67500 WEITBRUCH

Père Justin KETTE tél : **03.88.72.36.32**

JUIN 2017